

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PILAT RHODANIEN**

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-28

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

**Objet : Tourisme -
Renouvellement du contrat de DSP pour la petite restauration sur la base de loisirs**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>), Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

042-244200895-20230928-2023_09_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023

M. Michel DEVRIEUX rappelle par une convention conclue le 23 octobre 2019, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a confié la prestation de petite restauration sur la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf à la SAS LA CASAEUX. La Délégation de Service Public (DSP) devait prendre fin le 31 décembre 2024.

D'un commun accord, le contrat se terminera par anticipation au 29 février 2024. Un avenant sera rédigé ultérieurement.

Ainsi, il convient d'approuver le renouvellement du principe de délégation de service public de type ouverte pour la gestion des prestations de petite restauration du Pilat Rhodanien, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'engager les démarches administratives correspondantes afin de mettre en place une nouvelle Délégation de Service Public à partir du 1^{er} mars 2024.

Pour cela, un rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire pour la gestion des prestations de petite restauration de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est joint en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe de la délégation de service public relative à l'exploitation des prestations de petite restauration de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sur la base de loisirs,
- D'autoriser M. le Président à lancer la procédure afférente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve le principe de la délégation de service public relative à l'exploitation des prestations de petite restauration de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sur la base de loisirs,
- Autorise M. le Président à lancer la procédure afférente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON